

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

## LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### ABONNEMENTS

|   |  |           |        |
|---|--|-----------|--------|
| Togo France et autres Pays d'expression française |  | 1 an      | 6 mois |
| Ordinaire   | 1.300 frs  | 800 frs   |        |
| Avion   | 3.300 frs  | 1.700 frs |        |
| ETRANGER  |  | 1 an      | 6 mois |
| Ordinaire   | 1.600 frs  | 900 frs   |        |
| Avion   | 3.750 frs  | 2.300 frs |        |
| PRIX  | Au comptant à l'imprimerie :                       |           | 75 frs |
|   | Par porteur ou par poste :                         |           |        |
| DU  | Togo, France et autres Pays d'expression française |           | 90 frs |
|   | Etranger Port en sus.                              |           |        |

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 80 frs  
 minimum ..... 250 frs  
 Chaque annonce répétée : moitié prix :  
 minimum ..... 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:  
 CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
 TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation et de bornage) ..... 1

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

### Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé et des sections d'Aného et de Sokodé dudit Tribunal.

Suivant réquisition, n° 7368, déposée le 1er juillet 1976, le sieur Fiawoo Koffi Conquérant, profession d'employé à l'entreprise Gbato, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 11 rue Pasteur, majeur, non interdit jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59a 78ca, situé à Afflao, circ. active de Lomé, connu sous le nom de Avenou-Batomé et borné au nord par la réquisition n° 5754, au sud par la route Lomé-Palimé, à l'est par les propriétés Eklou Huissanou et Houndjo Raymond, et à l'ouest par la propriété Ato Kédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.369, déposée le 1er juillet 1976, madame Epiphane Ayi Mawussi, née Koassi, profession d'employée-Mairie-Aného, demeurant et domiciliée à Aného-Nlessi, (s/c de M. Dagadjie Barnabé, directeur des T.P. Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 23ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Marcellin Amékudji, à l'est par Agbénou M. Ekoué et à l'ouest par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.370, déposée le 5 juillet 1976, le sieur Kekeh Koffi (ex Jean), profession de Chirurgien, demeurant et domicilié à Lomé-route d'Atakpamé (Résidence du Bénin), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17ha 49a 64ca, situé à Dayes Apéyéme, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Wutogui et borné au nord et à l'ouest par la route de Dayes Apéyéme Kétémé, au sud par la propriété Kossi Agbonku et à l'est par la propriété Lagbaté Kpètse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.371, déposée le 5 juillet 1976, le sieur Apete Koffi Folly Prosper, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M. Badjéné Yao, 12 rue Sous-Lt. Gnemegnah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 63a 00ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Baniba Atoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.372, déposée le 6 juillet 1976, le sieur Adabunu Tétévi (ex Jean), profession de gérant de la station B.P., demeurant et domicilié à Aného-Adjido, s/c de M. Attigbé, géomètre à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dosseh Kpongbenya Ametana et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.373, déposée le 6 juillet 1976, le sieur Akue Gedu K. Afagboh, profession d'infirmier d'Etat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoé, rue Doe Bruce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Adodo Yaovi, professeur à l'école internationale de Bordeaux, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier,

d'une contenance totale de 5a 00ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'est par la propriété Gbandu Nyakudo au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.374, déposée le 6 juillet 1976, madame Télévi Johnson, profession de vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, s/c de M. Ata Kwaku Kua-kuvi, géomètre à Lomé 2 rue St Raphaël, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32a 31ca, situé à Allao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Avédji-Agnigbé et borné au nord par la propriété Ségbo Adjissénou, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kokou Agbakou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.375, déposée le 9 juillet 1976, le sieur Assigbé Kwaku Louis, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 42ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par la propriété Gaglo Germain, au sud par la propriété de la famille Houünze, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier n° 8.456 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.376, déposée le 9 juillet 1976, le sieur Siativi Komla Agbođoé, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, Brigade de la gendarmerie de Lomé, avenue du Colonel de Roux, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 99ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété Zilévou Zogbla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.377, déposée le 13 juillet 1976, le Rév. Pasteur Quist, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Sokodé, représentant de l'Eglise Evangélique du Togo, s/c de Me Hillah, notaire à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 56a 77ca, situé à Sokodé, commune du dit, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité de la famille Djobo et à l'est par le cimetière.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.378, déposée le 13 juillet 1976, le sieur Dogbe Kpoti Agbékogni Seejem, profession de chef de circ. de Tchaoudjo, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 34ca, situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la route de Ségbé, au sud par M. Attigbla Wlaoko et les héritiers Dogbé Tommy, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par M. Amouzou Amégnédo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.379, déposée le 15 juillet 1976, le sieur Adama Godfroy, profession d'ingénieur-géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, service Topographique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme. Agnès Pedanou, née Djibom, ménagère à Téma, domiciliée à Lomé, 27 rue Bugeaud, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2a 78ca, situé à Nyékona-kpoé, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par la propriété Danikéy, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.380, déposée le 15 juillet 1976, le sieur Tsahe Anku Athanase, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 8a 17ca, situé à Palimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Zomayi et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Godonou Atsu, à l'est par M. Kpégba et à l'ouest par M. Nicolas K. Amoudji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.381, déposée le 20 juillet 1976, M. Afagbegec Mekayeji Kodjo, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé, 27 rue Brazza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 78ca, situé à Tokoin-Hôpital, commune de Lomé, et borné au nord par une rue, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Tissan Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.382, déposée le 20 juillet 1976, Mlle. Doe Mana (Véronique), profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, 39 rue Flatters, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 ares, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sodogas.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.383, déposée le 20 juillet 1976, M. Lawson Latévi Djakpata (ex Raymond), profession d'employé à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 77ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par la propriété Sodogas Tonadé Ayivi, au sud par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier n° 7.587 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.384, déposée le 21 juillet 1976, M. Mamko Ziadji, profession de Receveur des Domaines P.I., demeurant et domicilié à Lomé, représentant du sieur Etienne Kpakpo Agotévi, professeur de C.E.G. demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1a 67ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par un terrain bâti, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Etienne Kpakpo Adotévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.385, déposée le 21 juillet 1976, Mlle. Honorine Dela Gbođu, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Tabligbo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 80ca, situé à Kpalimé, cir adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Georges Kaleđzi, et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.386, déposée le 21 juillet 1976, Mme Taïrou Ramatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoé, 13 rue Blagoe, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 83ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Central et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par M. Taïrou Karimou, et à l'ouest par la réquisition n° 5.335.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.387, déposée le 21 juillet 1976, le sieur Dosseh Azonwoubo (Benjamin), profession d'inspecteur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Bd. circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26ha 74a 09ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tomadjépi-Zogbé et borné

au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Sowou Gavon et au sud par les propriétés Sowou Gavon, Azonwoubo Dosseh et Efió Voassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.388, déposée le 21 juillet 1976, M. Sowu Yao Sena, profession de géomètre-dessinateur à l'Asecna, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de M. Sowu Sosu (Richard), propriétaire décédé, ayant demeuré à Mission Tové (Tsévié), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et au sud par la collectivité Tozo, à l'est par la collectivité Ayor et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu Sowu Sosu (Richard) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.389, déposée le 28 juillet 1976, le sieur Woglo Gnagblođjo, profession d'employé de bureaux aux Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de M. Edoh Michel Doumignon menuisier à Bonđoukou (R.C.I.), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 59ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Azamela.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Edoh M. Doumignon et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.409, déposée le 18 août 1976, le sieur Assoki Abalo Agui, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 06ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Amédéka Adika.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.390, déposée le 4 août 1976, M. Taïrou Karimou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbaglo Ayaovi, géomètre à Lomé-Klouvikondji), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 10ca, situé à Tokoin Central, commune de Lomé, et borné au nord par la rue du P.U., au sud par une rue de 10m, à l'est par l'avenue de la libération et à l'ouest par Mme Taïrou Ramatou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.391, déposée le 4 août 1976, M. Kangni M. Ajuayom, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin cité, 10 rue des Moineaux, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20a 43ca, situé à Agouenyivé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord et à l'est par la propriété du sieur Agbétiafa Detikou, au sud et à l'ouest par la propriété Gavon Agbana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.392, déposée le 5 août 1976, M. Antoine Maglo Dougba, profession de commerçant-entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, route d'Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de l'Entreprise Gbato, à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 3ha 16a 87ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Houédakpokopé et borné au nord par M. Houkpeto Houédakpo, au sud par M. Dangbovi Gbadré, à l'est par la route Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la propriété Antoine Dougba.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'entreprise Gbato et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.393, déposée le 5 août 1976, Me Mathe Messan, profession d'Avocat-Défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 16 rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 25a 59ca, situé

à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par MM. Kodjo Podjagbo et milédji Zankpé, au sud par M. Kokouvi Djoyi, à l'est par M. Kodjo Hon et à l'ouest par M. Agbéolé Atokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.394, déposée le 5 août 1976, Me Mathe Messan, profession d'Avocat-Défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 16 rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 51a 41ca, situé à Aflao circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par M. Dokpo Koudozan, au sud par M. Abotsi Kossi, à l'est par M. Amédjisso Abotsi et à l'ouest par M. Agbodjissi Adza.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.395, déposée le 5 août 1976, le sieur Lawson Latékouassi Latévi-Sotowla, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-face Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 18ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par la route circulaire, au sud et à l'est par la propriété Agegee et à l'ouest par le titre foncier n° 6022 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.396, déposée le 6 août 1976, le sieur Gaglo Kokou Midzogan (Paul Gérard), profession d'inspecteur principal des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Ntifakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 74a 43ca, situé à Davié, circ. adm. de Tsévié et borné au nord par les propriétés Agouzé Somali et Togbé Doupé, au sud et à l'ouest par la collectivité Soglo Afantsawo et à l'est par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.397, déposée le 6 août 1976, le sieur Kemence Kokou Améoto, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (gendarmérie nationale) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 25ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Aviation et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Adalan Etou, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7398, déposée le 9 août 1976, le sieur Mathe Messan, profession d'Avocat-Défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 16 rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 97ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7399, déposée le 9 août 1976, le sieur Mathe Messan, profession d'Avocat-Défenseur demeurant et domicilié à Lomé, 16 rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77a 40ca, situé à Aflao circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Avédji-Téléssou et borné au nord par la collectivité Soglo, au sud par Komla Azanglo, à l'est par Djissawoko Awu, Kossi Azanglo et Kodjo Golu, à l'ouest par Kodjo Eho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.400, déposée le 9 août 1976, le sieur Barnabo Toitre, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Nano (Dapaon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9ha 99a 98ca, situé à Tomang, cir adm. de Dapaon, connu sous le nom de Nano et borné

au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété de M. Banjeguini Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7401, déposée le 10 août 1976, le sieur Logbo-Akey Kloussé, profession d'employé de bureau SORAD, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Akakpovi Apénouvon Houndégla, et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7402, déposée le 10 août 1976, le sieur Comlanvi E. Sanvec, profession de directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, 35 rue du Gouverneur Montagné, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Ablavi O. Fabrick, née Maleaux, couturière à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 48ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la route de Djagblé, au sud par le titre foncier n° 1471, à l'est par le titre foncier n° 6306 et la propriété de M. Noël Akakpo et à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7403, déposée le 11 août 1976, le Général d'Armée Gnassingbé Eyadema, profession de Cdt les forces armées togolaises, demeurant et domicilié à Lomé (camp militaire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 65ca, situé à Sokodé, commune du dit, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par une rue en projet, au sud par Assogbavi Kokou, à l'est par le colonel Djafalo Menveyinoyu et à l'ouest par Atakpa Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7404, déposée le 11 août 1976, le sieur Kezie Tchagboou, profession de technicien supérieur de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c du docteur Nabédé Pakai, Rectorat de l'université du Bénin, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 17ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété de Edoh Zilévou Zogbla Dokla, et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7405, déposée le 13 août 1976, le sieur Mome H. Edjouard, profession d'inspecteur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Dumassesse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 11ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues projetées, à l'ouest et au sud par la collectivité Aklikokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7406, déposée le 13 août 1976, le sieur Kueviakoe Dovi (Patrice), profession de fonctionnaire à la bibliothèque nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Amaïzo Dovi Louis, fonctionnaire au ministère des affaires étrangères à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36a 08ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Baniba Atoko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Amaïzo Dovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7407, déposée le 16 août 1976, le sieur Arnold Séwa Mensah Nunyakpen, profession d'ajusteur au C.F.T. traction, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Rép. togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2a 29ca, situé à Lomé, commune du dit, connu sous le nom de Doulassamé

et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'ouest par la propriété des héritiers Jacob Adjallé, et à l'est par la rue de Paris prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7408, déposée le 16 août 1976, le sieur Sadjio Hetsu Xonam Albert, profession d'infirmier d'Etat au CHU, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 07ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kponvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7410, déposée le 19 août 1976, le sieur Dagawa Koffi (Henri), profession d'agent commercial à la CFAO, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 63ca, situé à Badjoghé, cir. adm. de Vo, connu sous le nom de Adjomé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par la propriété Edoh Christian Milivo, et à l'est par la propriété Kodjo Kossi Ahemba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7411, déposée le 23 août 1976, le sieur Sodji Kouadja Dominique, profession de comptable à la STB, demeurant et domicilié à Lomé-Lom-Nava, rue Messan de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 00ca, situé à Akodesséwa, circ. adm. de Lomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kossi Dogbé Agbéwonou, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7412, déposée le 23 août 1976, le sieur Sodji Sanvi Hyacinthe, profession de comptable à l'Ambassade USA, demeurant et domicilié à Niamey, s/c

de M. Sodji Kouadja Dominique à la STB à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Akodjessewa, circ. adm. de Lomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Kossi Dogbé Agbéwonou et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7413, déposée le 23 août 1976, le sieur Balogou Jean Koutchoro, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Atakpamé, (s/c de Maître Amarin, notaire à Lomé, 25 rue de la gare), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 50ca, situé à Sokodé, commune du dit, connu sous le nom de Kossobia et borné au nord et à l'est par la collectivité Touré, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la route internationale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7414, déposée le 26 août 1976, le sieur Bannerman Klomah, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 12 rue de la radio, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 22ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St. Joseph et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la propriété de Mme Adabunu Eunice et à l'ouest par la propriété des héritiers Benno Kentzler.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7415, déposée le 26 août 1976, M. Adjallé Noël, profession de maçon-carreleur, demeurant et domicilié à Lomé, 61 rue d'Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, traversé par la ligne de la haute tension Lomé-Kpimé d'une contenance totale de 7ha 13a 08ca, situé à Noépé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Kpota et borné dans son ensemble: au nord par M. Kodjo Aziamanya, au sud par les propriétés Aziamanya Ayao et A-

dokou, à l'est par M. Komlan Koudassé et à l'ouest par M. Samuel Ehon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7416, déposée le 27 août 1976, Mme Bandeira Loloedze Akossiwavi, née Agbotsé, profession d'employée à la mairie de Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Seglah Adjou, née Eklou, employée à la Sorad à Sotouboua demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 54ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuuti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Djoka Logan et au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7417, déposée le 1er septembre 1976, le sieur Djonjo Koffi (Gervais), profession de directeur général de la SCOA, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5ha 97a 62ca, situé à Agomé, circ. adm. d'Aného, connu sous le nom de Glozou et borné au nord par les propriétés Agbosossi, Améganvi Atsissou, Ayivi Akakpo et Akakpo Gabiam, au sud par Toyo Kouégan, Kpoto, Eda Akpan et Amegnisse Awoussi, à l'est par un sentier et à l'ouest par la route d'Afangnagan-Agomé-Glozou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7418, déposée le 2 septembre 1976, le sieur Togbe Dégbégni (Gesler), profession d'électricien à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 43ca, situé à Adakpamé, commune de Lomé et borné au nord par Yété Agbodji, au sud par Yété Agbo, à l'est par Yété Kossivi et à l'ouest par Yété Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.419, déposée le 2 septembre 1976, le sieur Amenouvo Ayawo Amemasso Gadjezo, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé (s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2 rue St Raphaël à Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au sud, à l'est et au nord par la collectivité Amemasso Gadjezo et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.420, déposée le 3 septembre 1976, M. Benssaga Tanjouna, profession de commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé (sûreté nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 160ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Totsi-cacaveli et borné au nord par M. Doméli Alonyo, au sud par M. Ayao Atoklo, à l'est par M. Dzéréké Akakpo et à l'ouest par M. Vossan Konka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.421, déposée le 6 septembre 1976, M. Lawson-Hetcheli Tèvi Moussoèkewo, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé, rue Boko Soga n° 15, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 ares, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété de M. Zogbla Sodoga, à l'est par la collectivité Ahadji et à l'ouest par la propriété de M. Anthony Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.422, déposée le 7 septembre 1976, le sieur Trenou Kokou, profession d'Assureur, demeurant et domicilié à Lomé, 19 bis rue Apaloo Afola, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom

de Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété de la collectivité Atikpa Kagunu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,*  
Tété Wilson Bahun

## Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 25 octobre 1976 à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé circonscription administrative dudit consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 89 ca, connu sous le nom de Djama-Kpota et borné au nord par la propriété Gbédjanyi Amegnaglo, au sud par la propriété Koungbé (Alfred), à l'est par la propriété Adorglo (Raphaël) et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Tchalla P. Adjoa, revendeuse à Atakpamé Djama-Kpota, suivant réquisition du 18 décembre 1975, n° 7120.

Le vendredi 8 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 37 a 42 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par Koudolo Tamaklo et France Câbles Radio, au sud par Kouli Maglo, à l'est par Ekpè Tameklo et France Câbles Radio et à l'ouest par Koudolo Tamaklo, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sitti Adjoavi (Edith) secrétaire dactylo, mandataire de M. Sitti Pierre, agent technique de la Santé à Niamey, suivant réquisition du 23 décembre 1975, n° 7124.

Le lundi 25 octobre 1976 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou circonscription administrative de Badou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 69 ca, connu sous le nom de Klounawè et borné au nord par les sieurs : Bissowo Woëtsa, Tchea Gabriel et Lentch Raymond, à l'est par une rue non dénommée, au sud par Dalikou Félix et à l'ouest par Amegbe Attah Michel, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mathias Eglomasse III chef canton de Litimé, domicilié à Badou, circonscription administrative de Badou, suivant réquisition du 5 janvier 1976 n° 7131.

Le mercredi 6 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hongondoin et borné au nord, à l'ouest par la collectivité Akpabli, au sud et à l'est par des rues, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Odonkor J. Afiavi épouse Alognon, monitrice à Lomé, 30, rue d'Anèho suivant réquisition du 6 janvier 1976, n° 7133.

Le vendredi 1er octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho-Zébé, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom d'Anèho-Zébé et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété de la collectivité Latévi Lawson, et à l'ouest par la route Anèho-Aklakou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Ampah Gumalon, recteur de l'Université du Bénin — Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1976, n° 7137.

Le mardi 5 octobre 1976 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 79 ca, connu sous le nom d'Anèho-N'lessi et borné au nord, au sud, à l'ouest par des rues en projet et à l'est par la propriété du sieur Kodjovi Bruce, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ampah Gumalon Johnson, recteur de l'Université du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1976, n° 7139.

Le lundi 4 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aguiar Komé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 32 ca, et borné au nord, à l'est par Florencio Agegee, au sud et à l'ouest par des rues, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agnès Ayélé Essien, commerçante à Lomé Nyékonakpoè, suivant réquisition du 9 janvier 1976, n° 7143.

Le mercredi 6 octobre 1976 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 14 ca connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Dovi A. Yenu, au sud et à l'ouest par Sokou Adanlessomé, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Karsa Tchasseu, médecin à Lomé — direction de la Santé publique, suivant réquisition du 14 janvier 1976, n° 7153.

Le jeudi 21 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Alédzo-Kadara, circonscription administrative de Bafilo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 99 ca, connu sous le nom Alédzo-Kadara et borné au nord par la collectivité Toutabisi, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Toutabisi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djafalo Menveyinoyu, colonel-commandant la gendarmerie nationale à Lomé, suivant réquisition du 15 janvier 1976, n° 7155.

Le jeudi 14 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 58 a 78 ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par la propriété de la collectivité Agegee, au sud par la ligne de la Haute Tension G.T.D., à l'est par la ligne de la Haute Tension G.T.D. et à l'ouest par la route nationale n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vidal Eden Eduglé Gbedemah — chef service vente à D.T.G. à Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1976, n° 7164.

Le jeudi 14 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 13 a 57 ca, connu sous le nom de quartier Houmbi et borné au nord par la route Agouévé — Adougba, au sud par Kodo Togbe, à l'est par le surplus de la propriété de la collectivité Kondjor et à l'ouest par la forêt sacrée gbehossi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yao Komlan, exploitant forestier, suivant réquisition du 3 février 1976, n° 7170.

Le mercredi 27 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutchi, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Amoutchi et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Otto, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété Chango, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djafalo Menveyinoyu, colonel-commandant la gendarmerie nationale, suivant réquisition du 3 février 1976, n° 7171.

Le mercredi 27 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutchi, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Amoutchi et borné au nord par Diabo Kokou et Diabo Kossi, au sud par Yao Kunalé Eklo, à

l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Namessi Amavi Zoka, chef de bureaux direction gendarmerie nationale, suivant réquisition du 3 février 1976, n° 7172.

Le lundi 4 octobre 1976 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lom'Nava, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 48 ca, et borné au nord par la propriété Amemaka Libla, au sud par le Boulevard circulaire, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété des héritiers Timothy Anthony, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjoavi Founke, revendeuse demeurant à Lomé, boulevard circulaire s/c de M. Oscar Anthony — ministère Jeunesse et Sports, suivant réquisition du 4 février 1976, n° 7176.

Le mercredi 13 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 12 ca, et borné au nord par la rue Okiki Aguiar, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Atikpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dossou Kokou Madou (Gilbert), ingénieur adjoint d'élevage à Lomé, suivant réquisition du 5 février 1976, n° 7178.

Le Jeudi 7 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 39 ca, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au nord par la propriété du sieur Djamesi Koffi Mawusi (Maurice), au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la route Tsévié-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tsiseglo Kokouvi Medzinawo (Justin), dessinateur aux T.P. à Lomé, suivant réquisition du 16 février 1976, n° 7182.

Le jeudi 7 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 63 ca, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues, au sud par le boulevard circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edoorh Ananou Anoumou, médecin au CHU à Lomé Nyékonakpoè, suivant réquisition du 16 février 1976, n° 7183.

Le mardi 19 octobre 1976 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circonscription administrative de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance de 33 a 71 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par M. Adjo au sud par une rue et la gare routière, à l'est par la famille Tchala, à l'ouest par la réserve de l'espace vert, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akou-Edi Boukondo, docteur en médecine à l'hôpital de Tsévié, suivant réquisition du 20 février 1976, n° 7193.

Le mardi 19 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circonscription administrative de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 a 37 ca et borné au nord par M. Esso A. Pierre, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées à l'est par M. Tagba (Félix), dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boutora Takpa, instituteur à Pagouda, suivant réquisition du 23 février 1976, n° 7197.

Le mercredi 20 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Niamtougou (à côté du marché), circonscription administrative de Niamtougou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 54 ca, et borné au nord par M. Loukoun (Samuel), au nord-est et au sud par des rues, à l'est par M. Missalima Koumiga (Crépin), à l'ouest par M. Kolka (Daniel), dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boutora Takpa, instituteur à Pagouda, suivant réquisition du 26 février 1976, n° 7198.

Le vendredi 29 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 46 a 01 ca, connu sous le nom de Kpimé-Tomégbé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Agodzo Félix, au sud par les propriétés Albert Gnognotsi et Emmanuel August Adjagborou, à l'est par la propriété Eklou Yaotsé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson (Germain) Apedo Tevi, géomètre au service topographique à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1976, n° 7200.

Le vendredi 8 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 58 a 12 ca, connu sous le nom de Kétédja et borné au nord et à l'est par la propriété Mlatao Noukpoapé, au sud par MM. Komlan Aglago et Mlatao Noukpoapé, à l'ouest par M. Akoètèvi Degbe, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97 boulevard circulaire, suivant réquisition du 27 février 1976 n° 7203.

Le lundi 11 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 ha 65 a 93 ca, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord par MM. Agbeka Kpeti et Sanou Gbli, au sud par MM. Tessou Aboflan et Adegnon Attisso, à l'est par la propriété Adegnon Aboflan et à l'ouest par M. Deh Bobi, dont l'immatriculation a été demandée par sieur (Benjamin) Dosseh, directeur des P.T.T. en retraite, à Lomé, 97 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 27 février 1976, n° 7204.

Le jeudi 28 octobre 1976 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 58 ca, connu sous le nom de Lom'Nava et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par M. Apédoh (Daniel) et à l'est par M. Mensavi A. Petro, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur (Ambroise) K. B. Addah, employé à l'ambassade Américaine (U.S.A) à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1976, n° 7212.

Le lundi 18 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 15 ca, connu sous le nom de Kpodzi Fossi et borné au nord par la propriété Goka, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur (Ambroise) K. B. Addah, employé à l'ambassade Américaine (U.S.A.) à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1976, n° 7213.

Le mardi 12 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié N d a n y i, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 67 ca, connu sous le nom de Akakpokodji et borné au nord par Akpata, au sud par Amemou, à l'est par Yekple Ameti (Joseph) et à l'ouest par Kpadenou (Blaise), dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Ahiany Anani, administrateur civil à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1976, n° 7214.

Le mardi 12 octobre 1976 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié-Begbé, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 84 ca et borné au nord par le lot n° 2, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue non

dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ahiany Ama (Marie), professeur au lycée de Tokoin à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1976, n° 7215.

Le lundi 11 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 70 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par MM. Ekpé Tamakloe et Nyonyota Agbemaplé, au sud par M. Nekou Djabana, à l'est par la propriété Nyonyota Agbemaplé et à l'ouest par M. Agbago Avou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ahiany Ama (Marie), enseignante à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1976, n° 7216.

Le lundi 4 octobre 1976 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lom'Nava, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 26 ca et borné au nord par la propriété Amemaka Libla, au sud par le Boulevard circulaire, à l'est par Mme Adjoavi Founke et à l'ouest par le T.F. n° 2889 T.T., dont l'immatriculation a été demandée par la dame Massanvi Doe Bruce, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 5 mars 1976, n° 7221.

Le vendredi 22 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pangalam, commune de Sokodé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 12 a 50 ca, et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la propriété de la collectivité de Pangalam, à l'ouest par M. Aboudou Sarakata, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assih Agossoyé, capitaine de gendarmerie à Lomé (camp de la gendarmerie nationale), suivant réquisition du 11 mars 1976, n° 7223.

Le mercredi 13 octobre 1976 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 75 ca et borné au nord par Houénou Messanvi, au sud par le T.F. 4422 R.T., à l'est par une rue non dénommée de 10 mètres et à l'ouest par la propriété de la collectivité Amemaka, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Anika Komi Koumédzikpo (Marcus), maçon s/c de M. Agbodjan (Corneille), service topographique à Lomé, suivant réquisition du 16 mars 1976, n° 7229.

Le mardi 26 octobre 1976 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, commune d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance de 10 a 83 ca, connu sous le nom de quartier Gnagna et borné au nord par l'Avenue de Kamina, à l'est par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par les héritiers Thom Dotey Agbodjan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bannerman Kodjo (Gilbert), boulanger demeurant à Lomé — Nyékonakpoé 21, rue Anippah Dossou, suivant réquisition du 16 mars 1976, n° 7230.

Le mardi 5 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akoumapé, circonscription administrative de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 ha 37 a 16 ca, connu sous le nom de Tigoé Djogbé et borné au nord par Assigno Hoinyada, au sud par Amewogno Adjakou, à l'est par la route Akoumapé-Tokamé et à l'ouest par Ayawa Logossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Coquerel (Alfred), directeur de l'école de la Mission Chrétienne à Vogan, agissant pour le compte de la Mission Chrétienne d'Akoumapé, suivant réquisition du 16 mars 1976, n° 7231.

Le vendredi 15 octobre 1976 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kolo Gare, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 ha 30 a 52 ca et borné au nord par Atifli Ekpé, au sud par Aziabo Amegnaglo et Gbogan Ameganyibo, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Blitta et à l'ouest par Kodjo Adégan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Senavon Kokou Koutoglo, chef de gare à Wahala (Notsé), suivant réquisition du 18 mars 1976, n° 7232.

Le mercredi 27 octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutchi, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Nayo Doufa et à l'ouest par la propriété Djafalo Menvéyino, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Chango Bawubadi, Lt-Colonel, adjoint au commandant de la gendarmerie nationale à Lomé, suivant réquisition du 26 mars 1976, n° 7236.

Le lundi 4 octobre 1976 à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 29 ca, connu sous le nom de quartier Sanoussi et borné au nord par les héritiers Zanou, au sud par la rue de Paris, à l'est par Mme (Alice) Gamadeku et à l'ouest par Mme (Marie) Akua Santos (Titre foncier n° 6.898 R.T.), dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nouvi Tèvi Stéphane (dit Dégba-va), photographe à Lomé, 52 Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 29 mars 1976, n° 7237.

Le vendredi 1er octobre 1976 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adjido, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, connu sous le nom d'Adjido et borné au nord par (Vitus) Agbodazé, au sud par la famille de Souza, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Eric Netchenawoe, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur (Joseph) Edoh Amenouvé, instituteur à Baguida, suivant réquisition du 30 mars 1976, n° 7240.

Le jeudi 18 novembre 1976, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avé-tonou, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 63 ha 92a 48ca, connu sous le nom de Akpokplokopé et borné au nord par la propriété du sieur Jean Badassou, au sud par la collectivité Atti-Adina, à l'est par la route de Palimé et à l'ouest par la propriété de la collectivité du canton Attigbé-Bayémé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Ampah Gumalon, recteur de l'université du Bénin — Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1976, n° 7.138.

Le lundi 15 novembre 1976, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Ngidove, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 44ha 71a 62ca, connu sous le nom de Fotoh et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété du sieur Mathias Alevi et à l'ouest par Christian Toko, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwaovi Benyi Johnson directeur général de l'Editogo — Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1976, n° 7140.

Le vendredi 26 novembre 1976, à 7h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9a 76ca, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord par la route Lomé Agouévé, au sud à l'ouest par la collectivité Dossou Agbédékpé à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doe Kodzovi Christian, ingénieur d'agriculture à Lomé 39, rue Flatters, suivant réquisition du 14 janvier 1976, n° 7154.

Le mercredi 17 novembre 1976, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avé-tonou, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9ha 63a 82ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par Atsou Ruben, au sud par Christophe Dzogbefou, à l'est par un passage et à l'ouest par Koffi Agbogbo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel Avi-

tsinou Dovié, ingénieur d'élevage à Avétonou centre d'élevage, suivant réquisition du 19 janvier 1976, n° 7159.

Le mardi 23 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3a 44ca, et borné au nord et à l'ouest par les rues, au sud et à l'est par la collectivité Zankou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Folly Komlanvi Christoph, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1976, n° 7162.

Le mardi 2 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodéssewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 41ca, connu sous le nom de Akodéssewa et borné au nord par une rue de 14m, au sud par le lot n° 9, à l'est par une rue en projet de 14m et à l'ouest par le lot n° 7, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dickewu Ayawo Dzikunu, employé de bureau à la circonscription administrative de Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1976, n° 7165.

Le mercredi 3 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 52a 39ca 33, connu sous le nom de Avepozo et borné au nord par la route internationale Lomé-Aného, au sud par les propriétés Kodo Kpekpe, Joseph Komlavi Kpekpe et Clément Kpekpe, à l'est par Koussougbo Akpatcha et à l'ouest par M. Don-Houédé Codjo de Souza, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Don-Houédé M. Codjo de Souza, commerçant demeurant à Nyékonakpoé 14, rue Jacob Adjalle, suivant réquisition du 28 janvier 1976, n° 7166.

Le lundi 22 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3a 18ca, connu sous le nom de Tokoin Gbadago et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Pedro Koffi Aboni, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ablavi (Colette) Ekué, commerçante à Lomé Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 29 janvier 1976, n° 7167.

Le lundi 8 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Kanyikopé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 81a 83ca, connu sous le nom de Hodokoin-Agblégan et borné au nord par Sodou Adjotoh, au sud par Kossi Kakin, à l'est par Houédjinou Dadzie et à l'ouest par Etsé

Kakin et Kossidjin Sossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Héto Mikossokpo cultivateur s/c de M. Kwasi Kpadey, géomètre, 11 rue Toffa à Lomé, suivant réquisition du 18 février 1976, n° 7187.

Le jeudi 4 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 78a 42ca, et borné au nord et à l'est par la propriété Hlomedi Kodjovi, au sud par M. Akossigan Kokou et à l'ouest par la propriété Sotoenyinou Mikossokpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Héto Mikossokpo, cultivateur à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 18 février 1976, n° 7188.

Le lundi 8 novembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36a 25ca, connu sous le nom de Hodokoin-Agblégan et borné au nord par MM. Sotoenyinou Mikossokpo et Kossi Mikossokpo, au sud et à l'est par la propriété Mikando Adjanoh, à l'ouest par MM. Kossivi Kodjo et Bahun Wilson James, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Héto Mikossokpo, cultivateur à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 18 février 1976, n° 7189.

Le vendredi 5 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 26a 09ca, et borné au nord par M. Sodogah Mississo, au sud et à l'est par M. Kowouvi Adjanoh Ayigah et à l'ouest par M. Nuadji Gabriel, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Héto Mikossokpo, cultivateur à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 18 février 1976, n° 7190.

Le vendredi 5 novembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 71a 97ca, et borné au nord par M. Aleguèle Mississo, au sud par M. Klavi Aziandjito, à l'est par M. Peter Adjallé, à l'ouest par MM. Amédaho Attissogbé et Afankomé Attatsi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Héto Mikossokpo, cultivateur à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 18 février 1976, n° 7191.

Le vendredi 26 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 49a 35ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par M. Amowoto Amédédjisso, au sud par MM. Dosseh As-

sakpo et Kowou Agbodénou, à l'est et à l'ouest par la propriété de M. Dosseh Assakpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sewaovi F. Engelbert, propriétaire à Lomé, 41 rue du chemin de fer, suivant réquisition du 20 février 1976, n° 7.194.

Le vendredi 26 novembre 1976, à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afiao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27a 35ca, connu sous le nom de Amadahome et borné au nord par M. Alé Azanléko, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par la propriété Akakpo Agbadji, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sewoavi F. Engelbert, propriétaire à Lomé, 41 rue du chemin de fer, suivant réquisition du 20 février 1976, n° 7.195.

Le mercredi 17 novembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avetonou, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain en friche, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 32 ha 52a 56ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par M. et M<sup>me</sup> Pierre D. N. Mikem au nord-ouest par le T.F. n° 10.695, au sud par Agbassou Patrice et Jonathan Awuyah, à l'est par Jonathan Awuyah et à l'ouest par la collectivité Agoé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur H. Koudjolou Dogo, administrateur civil à la Présidence de la République, suivant réquisition du 23 février 1976, n° 7.196.

Le mercredi 3 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13a 80ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par M. Abbey Victor, au sud par M. Honou Aholou, à l'est par MM. Honou Aleley et Honou Avounékou, à l'ouest par la propriété Honou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, directeur des P.T.-PT. en retraite, à Lomé, 97 Bd circulaire, suivant réquisition du 27 février 1976, n° 7.201.

Le mercredi 3 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13a 49ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par M. Honou Aleley, au sud par M. Honou Gatowou à l'est par M. Dossah Louis et à l'ouest par les propriétés Dosseh Benjamin et Honou Aholou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, directeur des P.T.T. en retraite, à Lomé, 97 Bd circulaire, suivant réquisition du 27 février 1976, n° 7.202.

Le mardi 2 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8a 14ca, connu sous le nom de Akodessewa-Anfamé et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue en projet de 12 mètres et à l'ouest par Adalan Etu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aboby Christophe, mécanicien s/c de M. Finu Adjévi Tetteh, géomètre, 11 rue Boko Agégee, suivant réquisition du 1er mars 1976, n° 7.205.

Le mardi 9 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 69a 61ca, connu sous le nom de Agblégan et borné au nord par N'kpesse Azoungô et Anne Homavo, au sud par Amoussou Amenyo et Kossi Homavo, à l'est par Amoussou Apelété et à l'ouest par Towonou Lanyoh, dont l'immatriculation a été demandée par M<sup>me</sup> Sotoenyinou, cultivatrice à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 5 mars 1976, n° 7.218.

Le mardi 9 novembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 65a 48ca, et borné au nord par Adonyon Sokpo, au sud par Héto Mikossokpo et Kossi Mikossokpo, à l'est par Afantodji Azougo et Kwasi Kpadey, à l'ouest par Soadjédé Kaké dont l'immatriculation a été demandée par M<sup>me</sup> Sotoenyinou Mikossokpo, cultivatrice à Lomé-Kanyikopé, suivant réquisition du 5 mars 1976, n° 7.219.

Le mardi 16 novembre 1976, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avetonou circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11ha 31a 18ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par la propriété Jonathan Awuyah, à l'ouest par M. Quadjovie Ferdinand, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Quadjovie Mitronunya (Romuald), professeur au lycée de Tokoin à Lomé, suivant réquisition du 12 mars 1976, n° 7.228.

Le mercredi 24 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11a 98ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Aziakou Gamadiko Logan, à l'ouest par Kouviouou Midozutso et Aziakou Gamadiko Logan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Théophile Zomayi Amevoh, ingénieur au génie rural à Lomé, suivant réquisition du 19 mars 1976, n° 7233.

Le mardi 23 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par la collectivité Gnissou, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djidjilevo-Vilevo Dossou, ingénieur d'agriculture à la Sorad maritime à Lomé, suivant réquisition du 30 mars 1976, n° 7.241.

Le mardi 30 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6a 30ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, à l'est par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dohnu Kokou (Frédéric), étudiant en France, de passage à Lomé, suivant réquisition, du 1er avril 1976, n° 7.243.

Le lundi 22 novembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin séminaire, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2a 41ca, et borné au nord par le titre foncier n° 7.519 R.T., au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kokou Akouavi, épouse Noutchet Todegbey, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 avril 1976, n° 7.248.

Le mardi 30 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 77ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aklidikou, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi-Sodemekou géomètre à Lomé, mandataire de Mme Josephine Milébéne Agbokou, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.252.

Le mardi 30 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5a 43ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklidikou, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la propriété du commissaire Kpegba, dont l'immatriculation a été demandée par M. Boniface Têko Dovi-Sodemekou, géomètre et agent d'affaires à Lomé, 33 rue de Bordeaux, mandataire de Mme Angèle Akouvi Agbokou, suivant réquisition, du 9 avril 1976, n° 7.255.

Le lundi 29 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2a 42ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Laba, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Prudence Ekué Kpodar, agent du service des mines à Lomé, suivant réquisition du 13 avril 1976, n° 7.258.

Le mercredi 24 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7a 36ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud par Aziakou Gamadiko, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Ayivi (Mathias) proviseur au lycée de Tokoin, suivant réquisition du 26 avril 1976, n° 7.271.

Le lundi 29 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 52ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la propriété de la collectivité Mississogbi, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par M. Sant'Anna Mouhsine, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sant'Anna Missiliou Farouk, contrôleur de la circulation aérienne à l'Asecna, à Lomé, suivant réquisition du 29 avril 1976, n° 7.273.

Le jeudi 25 novembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12a 80ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par la collectivité Tossou Assou, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la route de Djagblé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Barque Barry Moussa, ingénieur hydraulicien à la direction des T.P. à Lomé, suivant réquisition du 29 avril 1976, n° 7.274.

Le jeudi 25 novembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6a 00ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Logossou Ahli, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kue Folly Teko, employé à la S.N.I à Lomé, 119 Bd circulaire, suivant réquisition du 30 avril 1976, n° 7.275.

*Le conservateur de la propriété foncière,*  
Tête Wilson Bahun